

Budget annexe du Service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1997 en application de la nomenclature M49

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des Services d'Eaux et d'Assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M49 qui est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 1997 du Service Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1997	7 580 312,69 F
* solde des restes à réaliser 1997	<u>- 14 888 845,00 F</u>
	- 7 308 532,31 F

Le programme d'investissements 1997 fait apparaître au 31/12/1997 un besoin d'autofinancement de 7 308 532,31 F, montant arrondi à 7 310 000 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 1997.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation du budget 1996 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1997 (13 245 142,68 F - 11 425 000 F)	1 820 142,68 F
* résultat d'exploitation de l'exercice 1997	<u>17 907 620,23 F</u>
Excédent de clôture 1997 disponible	19 727 762,91 F

Le Conseil Municipal est invité à affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

* 10682 - Réserves facultatives - exercice 1997 Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1997	7 310 000 F
---	-------------

* Autofinancement complémentaire du programme de travaux 1998 adopté par délibération du 6 avril 1998 soit 4 080 500 F par l'emploi de l'excédent d'exploitation. Il est rappelé ci-après les imputations concernées par cette affectation :

- Travaux neufs sur réseaux - réhabilitation 893/2315 - 89117 - 30800	1 500 000 F
- Dérivation échangeur Planoise 893/2315 - 96007 - 30300	500 000 F
- Equipement des déversoirs d'orage 893/2315 - 96003 - 30800	500 000 F
- Travaux neufs station d'épuration 893/2315 - 86800 - 30800	<u>1 580 500 F</u>
	4 080 500 F

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 8 337 262,91 F. Cette somme comprend les créances douteuses.

L'assainissement fait l'objet d'une programmation de travaux en cours d'études d'une importance particulière : la construction du collecteur Nord-Ouest dont les appels d'offres débutent, le traitement complet de l'azote à Port Douvot en cours d'étude de faisabilité et la construction de bassins de stockage destinés à éviter les inondations et limiter la pollution par temps de pluie représentent en valeur cumulée plus de 150 millions de francs à engager rapidement.

L'excédent dégagé sur l'exercice 1997 pourra être affecté au financement de ces travaux, de façon à limiter l'évolution future de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente proposition.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 1997

ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 1996 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice 1997 (3)	Résultat de clôture 1997
Investissement	410 717,55	11 425 000,00	7 169 595,14	7 580 312,69 (1) + (3)
Exploitation	13 245 142,68		17 907 620,23	19 727 762,91 (1) - (2) + (3)
Total	13 655 860,23	11 425 000,00	25 077 215,37	27 308 075,60

Selon délibération d'affectation du 23/06/1997

Fera l'objet d'une délibération d'affectation Exercice 1998

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 1997

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales A	58 062 459,00	49 358 000,00	107 420 459,00
Titres de recettes émis B	40 443 017,26	57 709 463,02	98 152 480,28
(y compris recettes rattachées à l'exercice)			
Réduction de titres C	0,00	1 150 178,73	1 150 178,73
Recettes nettes D = B-C	40 443 017,26	56 559 284,29	97 002 301,55
Restes à réaliser E	17 393 999,00		17 393 999,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales F	67 404 482,00	40 274 700,00	107 679 182,00
Engagements G	65 576 920,44	38 667 754,98	104 244 675,42
Mandats émis H	33 294 076,44	38 667 754,98	71 961 831,42
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)			
Annulation de mandats I	20 654,32	16 090,92	36 745,24
Dépenses nettes J = H-I	33 273 422,12	38 651 664,06	71 925 086,18
Dépenses engagées non mandatées K=G-H	32 282 844,00		32 282 844,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent D-J	7 169 595,14	17 907 620,23	25 077 215,37
Déficit J-D			0,00
Restes à réaliser			
Excédent E-K	14 888 845,00		14 888 845,00
Déficit K-E			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.